



1, place A. Mounié—92160 ANTONY

Tel : 01 42 37 09 41

E-mail : [avf@avfantony.com](mailto:avf@avfantony.com)

Web: <http://avfantony.com>

## NOTICE D'INFORMATION

### Séjour RAQUETTES DE NEIGE (2026-02) (Niveau \*\*\*) à SAINT-JEAN-DE-SIXT (74450) du samedi 31 janvier au samedi 7 février 2026

**Animateur du séjour : Jean-Luc WAHL**

**Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits et participant régulièrement à l'activité de randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRP 2025-2026, IRA a minima.**

Nombre de participants : 12 au minimum, 16 au maximum

Date : **du samedi 31 janvier au samedi 7 février 2026 (7 nuitées)**

Déplacements basés sur l'utilisation des voitures personnelles avec co-voiturage

#### PROGRAMME

Il est prévu 6 jours de randonnées en raquettes dans un univers de moyenne et haute montagne qui peuvent présenter des dénivelées de l'ordre de 600 m avec quelques passages pentus. Les temps de marche journaliers seront, à minima, de 5h en boucle. En fonction de l'état d'enneigement, des randonnées pédestres classiques pourront y être substituées.

Départ chaque jour à 9h00, dans le hall du club, pour une randonnée de 5h00 à 6h30.

Le transport entre le club et le point de départ/retour de Randonnée se fera en covoiturage.

**Entraînement à la randonnée en montagne et bonne condition physique sont nécessaires, les participants au séjour s'engagent à participer chaque jour aux activités proposées.**

Le séjour débute le samedi 31 janvier 2026 à 17h, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres et participer au pot d'accueil.

Le séjour s'achève le samedi 7 février 2026 à 10h, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

#### HEBERGEMENT

Hébergement en chambre double ou twin (2 lits séparés) en Village de Vacances AEC à Saint-Jean-de-Sixt (Haute Savoie), chambre individuelle possible avec supplément.

Site web de l'hébergeur : <https://www.aec-vacances.com/fr/villages-vacances-aec/saint-jean-de-sixt/hiver>

Le séjour est réservé en demi-pension avec fourniture du pique-nique pour le midi, prévu pour 6 déjeuners du dimanche au vendredi (vous devez vous munir de gourdes et boîtes plastiques réutilisables, car non fournies)

#### COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **690 €** par personne, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **70 €** pour le séjour (nombre très limité)

Ce prix comprend :

- La ½ pension, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour, vin au dîner.
- La fourniture de 6 pique-niques pour les 6 déjeuners, du dimanche au vendredi.
- Chambre avec cabine sanitaires complets, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY.
- Une à deux remontées mécaniques tarif piéton
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour
- Le ménage chambre en fin de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Saint-Jean-de-Sixt et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Le coût de location des raquettes et bâtons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 9135 – SIRET : 30358816400044. 1/2

Antony le 1 septembre 2025

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1300 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 110 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

## PRE-INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription**

*ATTENTION : le nombre de chambres individuelles disponibles est très limité.*

**Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 01/09/2025 au plus tard. Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour à partir du site internet AVF Rando. Un questionnaire sur les habitudes de randonnée devra être rempli.**

**Début des Pré-inscriptions : 08/09/2025 - Fin des Pré-inscriptions : 14/09/2024.**

**Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun séjour en 2025.**

## INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus dans la limite des places disponibles et en fonction de la règle de priorité ci-dessus se verront proposer dès le **18/09/2025** un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives FFRP.

## REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

### Par CB : Avant le 28 septembre 2025

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer). En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 1 décembre 2025**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

### Par Chèque (le règlement par carte bancaire est préféré)

Chèque **d'acompte de 207 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez), + les primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : **28 septembre 2025**

Solde du séjour : **avant le 1 décembre 2025.**

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation faite, au plus tard, le **1 décembre 2025** : restitution des sommes versées

- Annulation postérieure au **1 décembre 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

## RECOMMANDATIONS

L'équipement habituel du randonneur en montagne, en y ajoutant : **raquettes personnelles ou à louer sur place**, sac à dos avec ceinture ventrale, bonnet, lunettes de soleil et crème solaire. Chaussures de randonnée « tige haute » obligatoires pour la tenue des raquettes Il est tout à fait pertinent de prévoir un maillot de bain pour la piscine du club.

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée au mois de décembre 2025.

Amicalement,

Jean-Luc WAHL, Animateur du séjour.

Alain DUPRAT, Responsable tourisme.

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 913<sup>5</sup> – SIRET : 30358816400044. 2/2